

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 12 JUILLET 1877.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de l'Intérieur des Crédits supplé- mentaires et spéciaux.

(Voir les Nos 179 et 211 de la Chambre des Représentants, et le N° 80 du Sénat.)

Présents : MM. HUBERT, Vice-Président ; VAN OCKERHOUT, LEIRENS, CASIER et
SOLVYNS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de l'Intérieur a adopté sans observations l'article 1^{er}, allouant des crédits supplémentaires à rattacher au Budget de 1876 et s'élevant à la somme de 84,000 francs. Ce chiffre est pleinement justifié par les observations jointes à l'Exposé des motifs.

Parmi les crédits spéciaux énumérés à l'art. 2 figure une somme de 870,000 fr. applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1878.

Cette somme est, proportion gardée, plus forte que celle dépensée pour les concours internationaux de Paris en 1867 et de Vienne en 1873. Mais l'augmentation de crédit se justifie aisément.

Il est indispensable, comme le dit l'Exposé des motifs, que le compartiment réservé à la Belgique reçoive une installation analogue à celle des autres pays, qui se distinguent par la richesse et le bon goût de l'ornementation. La dépense de ce chef ne saurait être imposée aux exposants, surtout en présence de la crise que notre industrie traverse depuis plusieurs années.

C'est à la Commission belge que doit incomber le soin de préparer les vitrines et les installations générales, et de le faire dans les conditions de goût et d'élé-gance indispensables pour que notre industrie nationale puisse lutter avec avan-tage et soit ainsi mise à même de remporter des succès plus nombreux encore que ceux précédemment obtenus.

A la suite d'un amendement présenté par M le Ministre de l'Intérieur, une somme de 25,000 francs a été inscrite à l'article 2, pour couvrir les frais d'exé-cution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique à grande échelle.

Votre Commission de l'Intérieur donne son entière approbation à cette demande d'allocation.

Le crédit primitivement sollicité était de 38,900 francs. Du consentement du Gouvernement il a été réduit à 25,000 francs, et la somme paraît suffisante pour atteindre le but proposé et permettre à la Belgique de prendre part avec honneur au tournoi scientifique dont l'Exposition internationale de 1878 sera le théâtre.

Le Sénat voudra bien remarquer que le vote qui lui est demandé n'engage nullement l'avenir. Toutes les questions de principe et de détails seront mûrement examinées et débattues, s'il y a lieu, lors de la discussion du Budget de l'Intérieur pour 1878.

La confection d'une nouvelle carte géologique à grande échelle a été réclamée par tous les corps savants et par les ingénieurs. Cette œuvre ardue et de longue haleine, puisqu'on ne saurait en prévoir le terme avant une vingtaine d'années, demande le concours simultané des lumières et de l'expérience des géologues, et celui de l'État qui peut, seul, à l'aide des ressources exceptionnelles que lui offrent le Musée royal d'histoire naturelle et le Dépôt de la guerre, en assurer l'exécution uniforme et l'achèvement complet.

Ce double concours est indispensable. Il faut, dans l'intérêt de la science, provoquer le zèle et faire appel aux travaux particuliers des géologues dont notre Belgique s'honore à si juste titre. Il faut d'autre part que l'État assure l'homogénéité des vues scientifiques d'un travail qui doit embrasser l'ensemble du territoire.

Ce résultat sera certainement atteint en utilisant les éléments d'action réunis au Musée d'histoire naturelle, ainsi que les talents des hommes distingués qui collaborent aux travaux de cet établissement, et en chargeant le Dépôt de la guerre de la publication cartographique proprement dite

Le Rapporteur,
E. SOLVYNS.

Le Vice-Président,
HUBERT.